



FFvolley

COMMISSION FEDERALE DES STATUTS ET REGLEMENTS

PROCES-VERBAL N°21 DU 23 MARS 2023

(Réunion télématique)

SAISON 2022/2023

Présents :

Gérard MABILLE, Président

Membres : Sabine FOUCHER et Assia OUADAH,

Jean-Paul DUBIER, Didier DECONNINCK, Sylvain GILGERT, Claude ROCHE

Assiste :

Nathalie LESTOQUOY, Responsable du Secteur Sportif

1./licence Compétition Extension Volley-Ball 2022/2023 de Mme Evgeniya DIMOVA n° 1941256 née le 28/12/1990 licenciée au GSA C'CHARTRES VOLLEY (0284553) Pays d'origine Bulgarie

Après vérification des demandes de transferts en attente sur la plateforme FIVB et le fichier licenciés FFvolley. Une anomalie apparaît concernant la licence de Mme Evgeniya DIMOVA

- Une licence COMPETITION EXTENSION VOLLEY-BALL en renouvellement a été délivrée le 16/09/2022. La demande initiale de cette licence a été faite via la nouvelle application « My FFVolley » pour DIMOVA EVGENIYA – Joueuse avec transfert en renouvellement.

La licence n'aurait jamais dû être enregistrée sur l'espace club, mais mise en attente dans les « licences préenregistrées » et ce jusqu'à la validation de ladite licence par la FFvolley/CFSR.

Après vérification, la procédure concernant la délivrance du transfert international de Mme DIMOVA est toujours « en cours ».

En conséquence la CFSR décide :

La suspension de la DHO de la licence Compétition Extension Volley-Ball de Mme DIMOVA jusqu'à la validation du transfert international par la FIVB/CEV.

La présente décision prononcée par la Commission Fédérale des Statuts et des Règlements peut faire l'objet d'un appel dans un délai de sept (7) jours francs à compter de sa notification transmis par recommandé avec accusé de réception devant la Commission Fédérale d'Appel dans les conditions définies au règlement général des infractions sportives et administratives.

L'appel n'est pas suspensif.

Le Président de la CFSR
Gérard MABILLE

Le Secrétaire de Séance
Claude ROCHE